

**L'hon. M. Hees:** On me dit que nous n'avons pas l'autorité de le faire.

**M. Herridge:** Eh bien, nous ne sommes plus un État souverain!

**M. Winch:** Cet ordre ayant été décrété pour la sécurité des citoyens canadiens, puis-je savoir si on a demandé aux chemins de fer des États-Unis d'adopter la même mesure au sujet des wagons pénétrant au Canada? Les a-t-on pressentis?

**L'hon. M. Hees:** On m'informe qu'il faudrait pour cela que les États-Unis adoptent une loi, qu'un bon nombre de bills ont été présentés au Congrès mais qu'aucun n'a encore été adopté.

**M. Herridge:** Cette Chambre a le pouvoir d'adopter n'importe quelle mesure législative, si elle le désire. Si nous modifions la loi, cela ne serait-il pas suffisant pour obliger les États-Unis à équiper leurs wagons entrant au Canada selon les dispositions de la loi?

**L'hon. M. Hees:** La principale objection, c'est qu'une telle mesure mettrait complètement fin aux échanges qui se font en passant la frontière. Tous les échanges qui doivent passer la frontière en souffriraient beaucoup.

**M. Winch:** Je comprends l'explication du ministre, mais vu que cette disposition est obligatoire pour tous les wagons couverts canadiens, le ministre ne voudrait-il pas faire les démarches nécessaires, pour que le ministère des Affaires extérieures informe qui de droit que cela a maintenant force de loi au Canada et demande s'il ne serait pas possible que les wagons couverts américains soient ainsi équipés afin de se conformer à la loi canadienne?

**L'hon. M. Hees:** Oui, nous le ferons.

(Le crédit est adopté.)

Commission maritime canadienne—  
445. Administration, \$153,488.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je demander au ministre quel est l'état actuel de la flotte océanique canadienne? J'aimerais savoir combien il y avait de navires immatriculés au Canada il y a un an et combien il en reste maintenant.

**L'hon. M. Hees:** J'ai ces renseignements ainsi que d'autres. Le 31 mars 1958, il y avait 17 océaniques servant au commerce extérieur. Le 31 mars 1959, ils étaient 13. Le 31 mars 1958, il y avait 60 bateaux dans le service du cabotage et à pareille date cette année, il y en avait 61. Les navires des lacs et ceux des canaux du Saint-Laurent étaient au nombre de 193 en 1958 et leur nombre

était resté le même cette année. L'an dernier, le nombre des bateaux des lacs supérieurs était de 78 contre 80 cette année. Pour résumer, au 31 mars 1958, il y avait 348 bateaux contre 347 au 31 mars 1959. J'indiquerai aussi les navires immatriculés au Royaume-Uni. Il y en avait 66 au 31 mars 1958 et cette année encore.

**L'hon. M. Chevrier:** Ce sont des navires canadiens immatriculés au Royaume-Uni.

**L'hon. M. Hees:** Oui, ce sont des navires qui appartiennent à des Canadiens.

**L'hon. M. Chevrier:** Puis-je savoir si le gouvernement ou le ministre a pris quelque disposition l'an dernier pour arrêter la diminution de notre flotte marchande?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, nous n'avons pas mieux réussi à empêcher la diminution de la flotte marchande du Canada que l'ancien gouvernement. J'ai ici des chiffres qui, j'en suis sûr, intéresseront les députés et le comité. En 1946, le nombre des navires de haute-mer immatriculés au Canada était de 151. Déjà en 1956, alors que l'ancien gouvernement était encore au pouvoir, ce nombre avait baissé à 26 et au 31 mars dernier, le nombre était de 13. Je pense que les honorables députés comprendront qu'il s'agit d'une diminution constante et qu'aucun gouvernement ne semble pouvoir y faire beaucoup.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre n'a pas répondu à ma question. Je voulais seulement savoir ce que le gouvernement avait fait pour enrayer cette baisse. Si le ministre veut établir une comparaison, c'est bon. Il a dit lui-même que le nombre des navires était de 151 en 1946 et qu'il était tombé à 26. Ce nombre est maintenant réduit de moitié. Voici donc ma question à laquelle le ministre n'a pas répondu quand il a dit qu'on n'avait rien fait de plus que par le passé. Qu'a fait le gouvernement actuel pour empêcher la disparition graduelle de la marine marchande du Canada?

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, la baisse est surtout attribuable à la vente de vieux navires. Quelques nouveaux navires les ont remplacés, mais ils sont peu nombreux.

**L'hon. M. Chevrier:** Le fléchissement est-il dû à la vente des navires du National-Canadien?

**L'hon. M. Hees:** Comme l'honorable député ne l'ignore pas, car il est assez fort en calcul, les huit navires...

**L'hon. M. Chevrier:** Je suis loin d'être aussi fort que le ministre!